

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Concept éolien du canton de Neuchâtel

### Six sites appropriés retenus pour le développement de l'énergie éolienne

La chancellerie d'Etat communique :

Le Conseil d'Etat a décidé de viser l'autonomie énergétique et se doit d'orienter ses décisions stratégiques en tenant compte de cet objectif. Par conséquent, toutes les sources d'énergies renouvelables indigènes doivent être mises en valeur en tenant compte des pesées d'intérêts nécessaires. Dans le cadre de la révision de son plan directeur, l'Etat de Neuchâtel a décidé de remettre à jour le Concept éolien cantonal datant de 1998. Six sites ont été ainsi retenus dans le canton, qui sont appropriés pour le développement de l'énergie éolienne.

#### Six sites appropriés pour un total de 50 éoliennes

Le développement rapide de l'énergie éolienne impose de revoir les principes édictés à la lumière des récentes avancées technologiques.

Après avoir analysé l'ensemble du territoire neuchâtelois en regard de critères techniques, environnementaux et paysagers, le Concept éolien neuchâtelois fait le pari de la concentration et de l'efficacité en voulant éviter la dissémination et le mitage du territoire. Il retient six sites appropriés pour le développement de l'énergie éolienne : Le Crêt-Meuron, La Vue-des-Alpes, La Charbonnière, La Joux-du-Plâne, Le Communal de La Sagne ainsi que La Montagne-de-Buttes.

Avec ces six sites appropriés pour un total de 50 éoliennes, le Concept éolien neuchâtelois atteint un potentiel de production annuelle d'énergie électrique de 180 GWh correspondant à 18% de la consommation d'électricité du canton. Ce chiffre équivaut à la consommation d'électricité d'environ 50.000 ménages, soit plus de la moitié de tous les ménages neuchâtelois.

Si l'énergie éolienne a un grand rôle à jouer dans l'avancée vers l'autonomie énergétique du canton, elle ne pourra représenter qu'une partie de l'approvisionnement énergétique. Il est impératif de trouver d'autres ressources (hydraulique, photovoltaïque, géothermique, bois-énergie, etc.) et surtout de supprimer le gaspillage et d'augmenter l'efficacité des utilisations de l'électricité (économies d'énergie).

A relever encore que le Concept éolien neuchâtelois prend en compte une richesse paysagère peu commune sur un petit territoire de 803 km<sup>2</sup>, soit moins de 2 % du territoire suisse.

### **Mise en consultation**

Le Concept éolien neuchâtelois sera mis en consultation auprès des associations, communes et cantons concernés jusqu'à fin octobre 2009. Il servira ensuite de base pour une révision de la fiche de coordination du plan directeur cantonal relative à l'énergie éolienne. Cette fiche sera soumise à la Confédération avec l'ensemble du plan directeur cantonal dans le deuxième semestre de l'année 2010.

Les premières planifications de détail pour les parcs éoliens pourraient ainsi être déposées à fin 2010.

Neuchâtel, le 17 septembre 2009